

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 22/12/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel PECOUT, Président.

CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020

2020.040 - ELECTION D'UNE COMMISSION PERMANENTE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 0	<u>Absents</u> 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en
exercice : 24 sièges

Suffrages :

18 présents

Absents : 6

Procurations : 1

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du
08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020

2020.040 - ELECTION D'UNE COMMISSION PERMANENTE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
Présents 18	Suppléants 0	Absents 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en
exercice : 24 sièges
Suffrages :
18 présents
Absents : 6
Procurations : 1
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

.....

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu les dispositions du Code de la commande publique entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019 et notamment les articles R 2124-1 et R 2323-4 ;

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son

représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu les dispositions de l'article L 2121-21 précisant que le conseil syndical peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Le conseil décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Une liste unique est proposée et présente : 5 titulaires et 5 suppléants.

Je vous propose ainsi de déclarer élus :

Titulaires

- Monsieur Serge PORTAL
- Monsieur Jean MANGION
- Monsieur Pierre RAVIOL
- Monsieur Frédéric BOUILLARD
- Monsieur Laurent GESLIN

Suppléants

- Monsieur Jean MANGION
- Monsieur Max GILLES
- Monsieur Christian GILLES
- Monsieur Yves PICARDA
- Monsieur Lucien LIMOUSIN

Pour faire partis de la Commission Marchés à Procédure Adapté avec l'autorité à signer les marchés publics passés par la collectivité.

LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

